

Ville d'Annemasse
Direction Générale

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 06 OCTOBRE 2021**

La retransmission vidéo de la séance du conseil municipal est consultable sur le site internet de la Ville, rubrique le conseil municipal ou en suivant ce lien :

<https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal/annee-2021>

L'an deux mille vingt et un, le six octobre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil communautaire de l'Hôtel d'Agglomération - 11 avenue Emile Zola 74100 Annemasse, sous la présidence de M. Christian DUPESSEY, Maire.

Présent-e-s :

M. Christian DUPESSEY, M. Michel BOUCHER, Mme Louiza LOUNIS de la question 1 à la question 7 et de la question 9 à la question 29, M. Nabil LOUAAR, Mme Dominique LACHENAL, M. Pascal SAUGE pour la question 1 et de la question 3 à la question 29, Mme Mylène SAILLET, M. Yves FOURNIER, Mme Maryline BOUCHÉ, M. Amine MEHDI, M. Eric MINCHELLA, M. Robert BURGNIARD, M. Christian AEBISCHER, Mme Sylvie MELINE, M. Christian VERDONNET de la question 1 à la question 9 et de la question 11 à la question 29, M. Frédéric GAILLARD, Mme Céline MUGNIER, M. Christophe BORREL, Mme Gulsun ERSOY de la question 1 à la question 6 et de la question 8 à la question 29, Mme Diane NKOOU, Mme Sophie VILLARI, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT de la question 1 à la question 12 et de la question 15 à la question 29, Mme Ramona DESSEMOND, Mme Pascale MAYCA, Mme Leila YESIL de la question 1 à la question 19, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI de la question 1 à la question 15, Mme Natalia DEJEAN, M. Cüneyt YESILYURT, M. Djamel DJADEL, M. Maxime GACONNET

Absent-e-s avec pouvoirs :

Mme Inès AYEB donne pouvoir à Mme Louiza LOUNIS
Mme Christina ALI-AHMAD donne pouvoir à Mme Sylvie MELINE
Mme Sophie FRADET donne pouvoir à M. Amine MEHDI
Mme Chadia LIMAM donne pouvoir à Mme Sophie VILLARI
M. Julien BEAUCHOT donne pouvoir à M. Nabil LOUAAR
Mme Aïcha MAATOUGUI donne pouvoir à M. Djamel DJADEL
Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI donne pouvoir à Mme Pascale MAYCA (à partir de la question 16)
M. Matthieu LOISEAU donne pouvoir à M. Maxime GACONNET

Absent-e-s :

Mme Louiza LOUNIS (ainsi que Mme Inès AYEB) pour la question 8, M. Pascal SAUGE pour la question 2, M. Christian VERDONNET pour la question 10, Mme Gulsun ERSOY pour la question 7, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT pour les questions 13 et 14, M. Jonathan NAVILLE, Mme Leila YESIL de la question 20 à la question 29, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI de la question 16 à la question 29, M. Kévin CHALEIL- -DOS RAMOS

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**RESSOURCES****Finances**

1) Budget supplémentaire 2021 - Budget principal.....	4
2) Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Aéroport.....	4
3) Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Parking Chablais-Parc.....	4
4) Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non valeur.....	5
5) Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes.....	5
6) Centre Communal d'Action Sociale - Subvention d'équilibre 2021.....	5

Ressources Humaines

7) Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile 2021.....	6
8) Chien de travail - Convention entre la Ville d'Annemasse et la Ville de Chambéry en vue de la formation d'un agent de Police Municipale maître-chien.....	6

AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE**Aménagement des espaces publics**

9) Réaménagement et piétonnisation du centre-ville d'Annemasse - Bilan de la concertation préalable et approbation des orientations du plan guide d'aménagement.....	7
10) ZAC Ecoquartier de Château Rouge - Approbation de la charte « EcoQuartier » en vue de la labellisation de l'opération.....	7
11) ZAC Etoile Annemasse Genève - Charte d'engagement au Label BiodiverCity Ready.....	7
12) RD 1206 / Aménagement et sécurisation de la route de Thonon à Annemasse - Convention d'autorisation de voirie et d'entretien.....	8
13) Reclassement des voies départementales sur la commune d'Annemasse - Convention de reversement à Annemasse Agglo de la participation du Département de la Haute-Savoie correspondant aux voies support du tramway.....	8
14) Transport collectif en site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse, Bonne et l'Hôpital CHAL - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Commune d'Annemasse.....	8

Urbanisme et Foncier

15) Dénomination d'un nouveau groupe scolaire avenue Jules Ferry.....	9
16) ZAC Chablais Gare - Acquisition des espaces publics des îlots H et I.....	9
17) Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain de voirie rue Paul Bert.....	9
18) Ilot Moret - Acquisition foncière / Acquisition d'un terrain de voirie et trottoirs.....	10
19) Parc Mila Racine - Acquisition foncière / Acquisition d'un terrain rue de la Paix.....	10

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE**Action sociale et solidaire**

20) Logement social - Avis du Conseil Municipal sur la modification du plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux et d'information des demandeurs (PPGDLSD) intégrant la grille de cotation.....	11
--	----

Commerce et Economie de proximité

- 21) Association Annemasse Commerces - Versement d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2021 11
- 22) Stationnement payant - Prolongation du dispositif d'accompagnement du stationnement payant pour dynamiser le commerce local..... 11

Enfance et Education

- 23) Aide aux familles - Convention Territoriale Globale à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie..... 12
- 24) Dispositif "petits déjeuners" - Approbation de la convention entre le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et la Ville d'Annemasse pour la mise en oeuvre du dispositif..... 12
- 25) Etablissements de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat - Solde des subventions 2021 aux établissements La Chamarette et Saint-François situés sur la Commune d'Annemasse..... 12

Jeunesse - Politique de la Ville

- 26) MJC - Avenant n°3 à la convention de partenariat entre la Ville et la MJC Maison Pour Tous Annemasse (MJC MPTA)..... 13
- 27) Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) "Accueil adolescents" - Convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Annemasse et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Haute-Savoie..... 13

Vie culturelle et associative

- 28) Réalisation de fresques urbaines éphémères - Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'Association Glitch et versement d'une subvention au titre de l'année 2021 13
- 29) Redevance d'occupation du domaine public – Exonération accordée aux organismes publics..... 14

RESSOURCES**Finances****1) Budget supplémentaire 2021 - Budget principal****Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL****Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2021 (budget principal de la Ville), tel que présenté par l'Adjointe en charge des Finances et dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	6.092.253,22 €	6.092.253,22 €
Section d'investissement	12.028.870,03 €	12.028.870,03 €

2) Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Aéroport**Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL****Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2021 (budget annexe Aéroport), tel que présenté par l'Adjointe en charge des Finances et dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	31.623,29 €	31.623,29 €
Section d'investissement	19.800,05 €	19.800,05 €

3) Budget supplémentaire 2021 - Budget annexe Parking Chablais-Parc**Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL****Le conseil municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2021 (budget annexe Parking Chablais-Parc), tel que présenté par l'Adjointe en charge des Finances et dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	79.038,74 €	79.038,74 €
Section d'investissement	80.739,27 €	80.739,27 €

4) Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non valeur

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'admettre en non valeur les titres se rapportant à l'état transmis par Madame la Trésorière Principale, pour un montant total de 49.388,73 €, concernant 194 débiteurs et correspondant aux années :

2015 :	964,20 €	2019 :	14.684,40 €
2016 :	6.949,12 €	2020 :	16.317,55 €
2017 :	1.128,11 €	2021 :	1.931,48 €
2018 :	7.413,87 €		

La dépense en résultant est inscrite au compte 6541 / 020 « créances admises en non valeur » du budget principal 2021.

5) Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'admettre en non valeur les titres se rapportant à l'état transmis par Madame la Trésorière Principale, pour un montant total de 10.648,76 €, concernant 7 débiteurs et correspondant aux années :

2018 :	6.191,64 €
2019 :	2.588,80 €
2020 :	1.670,92 €
2021 :	197,40 €

La dépense en résultant est inscrite au compte 6542 / 020 « créances éteintes » du budget principal 2021.

6) Centre Communal d'Action Sociale - Subvention d'équilibre 2021

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention d'équilibre de 1.025.000,00 € au titre de l'exercice 2021.

Cette subvention permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement nécessaires à l'activité du CCAS pour un montant de 990.200,00 € (notamment l'épicerie sociale, la banque alimentaire et le service de maintien à domicile des personnes âgées, les colonies apprenantes...);
- la prise en charge des loyers et charges de la mini-crèche de Romagny et de la halte-garderie pour un montant de 34.800,00 €.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / 520 du budget de l'année 2021.

Ressources Humaines

7) Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile 2021

Rapporteur : Mme Maryline BOUCHÉ

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de fixer la liste des mandats, fonctions et missions pour lesquels un véhicule de service est attribué, ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile, comme suit :

- Le Maire
- Les membres de la Direction Générale :
 - * Directeur Général des Services,
 - * Directeurs Généraux Adjointes des Services,
 - * Directrice Générale des Services Techniques.
- Les agents d'astreintes :
 - * Service Entretien Voirie (1 agent par semaine),
 - * Service Parcs et Jardins (1 agent par semaine),
 - * Service Patrimoine bâti (1 agent des ateliers bâtiment et 1 agent de l'atelier électricité par semaine).

- d'autoriser et de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

8) Chien de travail - Convention entre la Ville d'Annemasse et la Ville de Chambéry en vue de la formation d'un agent de Police Municipale maître-chien

Rapporteur : Mme Maryline BOUCHÉ

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville d'Annemasse et la Ville de Chambéry pour la formation cynophile du maître-chien de la Commune,

d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

Aménagement des espaces publics

9) Réaménagement et piétonnisation du centre-ville d'Annemasse - Bilan de la concertation préalable et approbation des orientations du plan guide d'aménagement

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 34

Abstention(s) : 3

Mme Pascale MAYCA, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI, M. Cüneyt YESILYURT

Décide :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet de réaménagement et à la piétonnisation du centre-ville d'Annemasse ;
- d'approuver les orientations du plan guide de la piétonnisation du centre-ville d'Annemasse.

10) ZAC Ecoquartier de Château Rouge - Approbation de la charte « EcoQuartier » en vue de la labellisation de l'opération.

Rapporteur : Mme Mylène SAILLET

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'adhérer à la charte EcoQuartier et de rejoindre les membres du Club EcoQuartier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte EcoQuartier du projet de ZAC Ecoquartier de Château Rouge, telle que présentée au Conseil Municipal.

11) ZAC Etoile Annemasse Genève - Charte d'engagement au Label BiodiverCity Ready

Rapporteur : Mme Mylène SAILLET

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la charte « Stratégie Biodiversité » pour le projet de la ZAC Etoile Annemasse Genève, et ainsi poursuivre la démarche de labellisation *BiodiverCity Ready* ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte « Stratégie Biodiversité » ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie.

12) RD 1206 / Aménagement et sécurisation de la route de Thonon à Annemasse - Convention d'autorisation de voirie et d'entretien

Rapporteur : M. Pascal SAUGE

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement et la sécurisation de la route de Thonon sur la RD 1206 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13) Reclassement des voies départementales sur la commune d'Annemasse - Convention de reversement à Annemasse Agglo de la participation du Département de la Haute-Savoie correspondant aux voies support du tramway

Rapporteur : M. Pascal SAUGE

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération « Annemasse-Les Voirons Agglomération » et la Commune d'Annemasse en vue du reversement à Annemasse Agglo de la participation financière allouée à la Ville par le Département de la Haute-Savoie et correspondant à la remise en état des voies support du tramway ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

14) Transport collectif en site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse, Bonne et l'Hôpital CHAL - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Commune d'Annemasse

Rapporteur : M. Christian DUPESSEY

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Commune d'Annemasse pour la réalisation de la ligne de bus en site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse, Bonne et l'Hôpital CHAL ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Urbanisme et Foncier

15) Dénomination d'un nouveau groupe scolaire avenue Jules Ferry

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de dénommer le nouveau groupe scolaire : Groupe scolaire Louise Michel.

16) ZAC Chablais Gare - Acquisition des espaces publics des îlots H et I

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de procéder à l'acquisition, auprès de la SCI Chablais Parc II, des espaces publics dans les îlots H et I de la ZAC Chablais-Gare, soit 685 m² de terrains répartis dans plusieurs volumes ;
- de dire que l'acquisition de ces terrains aura lieu moyennant le prix net de 75 350 euros (soixante quinze mille trois cent cinquante euros) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la régularisation foncière ;
- de dire que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Ville au compte 2112-822 opération 1027.

17) Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain de voirie rue Paul Bert

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'acquérir une emprise de terrain de voirie d'environ 195 m², rue Paul Bert, à prélever des parcelles cadastrées section A sous les n^{os} 319 et 320 ;
- de dire que l'acquisition aura lieu à l'euro symbolique ;
- de dire que les frais correspondants, frais de géomètre et de notaire, seront à la charge de la Commune et imputés sur les crédits ouverts au budget, compte 2112 / 822 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document nécessaire à la conclusion de l'acquisition.

18) Ilot Moret - Acquisition foncière / Acquisition d'un terrain de voirie et trottoirs

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'acquérir les emprises de terrains de voirie et trottoirs d'environ 1520 m², îlot Moret, à prélever sur les parcelles cadastrées section A n°s 655, 656, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 2048, 2049, 2109, 2988, 2989 et 4466 ;

- de dire que l'acquisition aura lieu à l'euro symbolique ;

- de dire que les frais correspondants, frais de géomètre (division foncière et division en volumes) et frais de notaire (acte de vente et de modification de l'état descriptif de copropriété), seront à la charge de la Commune et imputés sur les crédits ouverts au budget, compte 2112.822 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document nécessaire à la conclusion de l'acquisition.

19) Parc Mila Racine - Acquisition foncière / Acquisition d'un terrain rue de la Paix

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'acquérir les parcelles situées lieudit « L'Ambillien » et cadastrées section A sous les n°s 861 et 862 d'une contenance cadastrale totale de 1 100 m² ;

- de dire que l'acquisition aura lieu moyennant le prix net de 38 500 euros (trente huit mille cinq cents euros) ;

- de dire que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget supplémentaire 2021, opération 1061 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document nécessaire à la conclusion de l'acquisition.

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Action sociale et solidaire

20) Logement social - Avis du Conseil Municipal sur la modification du plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux et d'information des demandeurs (PPGDLSID) intégrant la grille de cotation

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de donner un avis favorable à la modification du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des Demandeurs (PPGDLSID) intégrant la grille de cotation.

Commerce et Economie de proximité

21) Association Annemasse Commerces - Versement d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2021

Rapporteur : Mme Sophie VILLARI

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de verser une subvention de 6 500 € à l'association Annemasse Commerces.

La dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville - Compte 6574 / 94.

22) Stationnement payant - Prolongation du dispositif d'accompagnement du stationnement payant pour dynamiser le commerce local

Rapporteur : M. Christian AEBISCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la prorogation du dispositif de tickets de stationnement pris en charge par la Ville et les commerçants jusqu'au 31 mai 2022 ;

- de dire que le nombre maximum de tickets de stationnement achetés dans les conditions précitées reste fixé à 20 000 pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 mai 2022, soit un coût total de 10 000 € pour la Ville ;

- de dire que la limite de 600 tickets par commerçants pour le dispositif est réinitialisée au 31 octobre 2021.

La dépense en résultant sera imputée au compte 611 / 822 du budget de la Ville.

Enfance et Education

23) Aide aux familles - Convention Territoriale Globale à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale proposée par la Caf de la Haute-Savoie pour une durée de 4 ans (2021 à 2024) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention à intervenir entre, d'une part la Caf de la Haute-Savoie et, d'autre part, Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand, ainsi que tout document y afférent.

24) Dispositif "petits déjeuners" - Approbation de la convention entre le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et la Ville d'Annemasse pour la mise en oeuvre du dispositif

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et la Ville d'Annemasse pour la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » au cours de l'année scolaire 2021-2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

25) Etablissements de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat - Solde des subventions 2021 aux établissements La Chamarette et Saint-François situés sur la Commune d'Annemasse

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 31

Abstention(s) : 5

M. Nabil LOUAAR, M. Yves FOURNIER, M. Christian AEBISCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Julien BEAUCHOT

Décide :

- de verser :

- un solde de subvention d'un montant de 45 034,80 € à l'école la Chamarette ;
- un solde de subvention d'un montant de 39 790,20 € à l'école « Saint-François »

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 2021 – Compte 6574 / 213.

- de déduire 243 € de la subvention qui sera allouée pour l'année scolaire 2021-2022 à l'école Saint Francois (Le Juvénat).

Jeunesse - Politique de la Ville

26) MJC - Avenant n°3 à la convention de partenariat entre la Ville et la MJC Maison Pour Tous Annemasse (MJC MPTA)

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 abrogeant les dispositions prévues par l'avenant n°1 qui portaient sur les actions spécifiques jeunes et la mise à disposition de la MJC MPTA de moyens complémentaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°3 à intervenir entre la Ville et la MJC MPTA ;
- de dire que la subvention annuelle versée à la MJC MPTA fera l'objet d'un réajustement au titre de l'année 2021.

27) Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) "Accueil adolescents" - Convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Annemasse et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Haute-Savoie

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Commune d'Annemasse et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Haute-Savoie pour la prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) « Accueil Adolescents » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024.

Vie culturelle et associative

28) Réalisation de fresques urbaines éphémères - Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'Association Glitch et versement d'une subvention au titre de l'année 2021

Rapporteur : M. Nabil LOUAAR

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'association GLITCH ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- de verser à l'association GLITCH une subvention de 39 800 euros au titre de l'année 2021 pour la réalisation de trois fresques urbaines éphémères ;

La dépense sera imputée au budget de la Ville – Compte 6574 / 024.

29) Redevance d'occupation du domaine public – Exonération accordée aux organismes publics

Rapporteur : M. Nabil LOUAAR

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accorder une exonération de la redevance d'occupation du domaine public aux organismes publics qui organisent sur l'espace public des manifestations relevant de l'intérêt général tout en présentant un intérêt communal.